

COMMENT VOTER EN 3 ÉTAPES

Lors des élections professionnelles de la Fonction publique entre le 3 et le 10 décembre 2026, le vote se fera exclusivement sur internet (vote électronique).

ÉTAPE 1 - Je récupère mon code personnel de vote

Quand ? Dès à présent



- Je me connecte sur mon espace ENSAP : ensap.gouv.fr (là où je consulte mes bulletins de paie)
- Je récupère mon code personnel de vote dans le dossier "Elections MTE"

Si je n'ai pas d'espace ENSAP, mon code me sera transmis directement par mon administration

ÉTAPE 2 - Je crée mon mot de passe électeur

Quand ? Dès que j'aurai reçu le mail d'invitation, qui sera envoyé à tous les agents



- Je me connecte sur le site elections2026.developpement-durable.gouv.fr
- Je saisis mon adresse mail professionnelle
- Je crée mon mot de passe électeur

Je note et conserve précieusement mon mot de passe électeur et mon code personnel de vote : j'en aurai besoin pour valider mon vote.

ÉTAPE 3 - Je vote ...

Quand ? Du 3 au 10 décembre



- Je me connecte sur le site elections2026.developpement-durable.gouv.fr avec mon adresse mail professionnelle et le mot de passe électeur que j'ai créé.
- Je peux consulter les listes et les professions de foi des candidats, et je fais mon choix.
- Je vote et je valide en entrant mon code personnel de vote (celui que j'avais récupéré sur ENSAP).

C'est fait ! MON VOTE EST ENREGISTRÉ.